

PETR DU PAYS DE RETZ

DELIBERATION

Séance du 10 Juin 2024

Date de la convocation du Comité syndical : 29 mai 2024
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 27
Nombre de votants : 27

L'an deux mil vingt-quatre, le dix juin à quatorze heures trente, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont assemblés "Salle du Conseil" à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de Mme BRIAND, Présidente.

Etaient présents : Mmes Eloïse BOURREAU-GOBIN, Pascale BRIAND, Séverine MARCHAND, Nadège PLACE, Christiane VAN GOETHEM, Mrs Jean-Michel BRARD, Claude CAUDAL, Jean-Bernard FERRER, Pierre MARTIN, Jacques PRIEUR, Jacques RIPOCHE, Rémy ROHRBACH, Jacques MALHOMME **pour Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mmes Dorothée PACAUD, Sylvie GAUTREAU, M. Raymond CHARBONNIER **pour la Communauté de Communes Sud Estuaire**, Mme Nathalie GUIHARD, Mrs Jean-Marie BRUNETEAU, Thierry GRASSINEAU, Claude NAUD, Laurent ROBIN, **pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique**, Mme Karine PAVIZA, Mrs Michel AURAY, Johan BOBLIN, Yannick FETIVEAU, Frédéric LAUNAY, Jean-Yves MARNIER pour **Grand Lieu Communauté**.

Etaient excusés : Mmes Noëlle MELLERIN, Marie-Line BOUSSEAU, Mrs Jean Pierre AUDELIN **pour la Communauté de Communes Sud Estuaire**, Christophe LEGLAND **pour Grand Lieu Communauté**.

∞∞∞∞∞

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE PEAN DE PORNIC AGGLOMERATION PAYS DE RETZ

Madame la Présidente, rappelle les dispositions des articles L113-16 et L 113-19 du code de l'urbanisme, qui permettent aux Départements de délimiter ou d'étendre des périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PEAN), avec l'accord de la ou des communes concernées ou des établissements publics compétents en matière de PLU, et après avis de la chambre départementale d'agriculture et de l'établissement public chargé du schéma de cohérence territoriale.

Elle rappelle la démarche engagée par le Département de Loire Atlantique, à laquelle Pornic Agglomération Pays de Retz et le PETR a été associé en vue de créer le PEAN de Pornic aggro Pays de Retz sur les communes de La Bernerie-en-Retz, Les Moutiers-en-Retz, La Plaine-sur-mer et Pornic.

Après avoir pris connaissance du projet, et après en avoir délibéré, le comité syndical,

A l'unanimité des membres présents,

- Considérant les bénéfices attendus de la mise en place d'un tel projet, tels que figurant dans la notice explicative, et notamment pour les espaces agricoles et naturels situés sur les communes concernées par le projet de création,
- Considérant les objectifs opérationnels du PEAN, lesquels répondent à des enjeux identifiés dans le SCOT du Pays de Retz approuvé en 2013 et aux orientations du Projet d'Aménagement Stratégique du SCOT en cours de révision, débattu le 15 mars 2024,
- **EMET un avis favorable pour la création du PEAN de Pornic Agglomération Pays de Retz,**
- **EMET un avis favorable pour le programme d'actions associé au projet de création du PEAN de Pornic Agglomération Pays de Retz.**

Publication effectuée le :

La Présidente,


